

Aidons à financer les nouvelles industries et garantissons du travail à nos Canadiens. C'est cela qu'ils veulent d'abord. Ensuite, nous pourrions consacrer le temps voulu à parler des drapeaux du gouvernement.

Quand M. Firestone a dit que le gouvernement apportait une attention plus particulière aux 300,000 chômeurs qu'aux 3,800,000 personnes vivant dans un état constant de pauvreté, il avait raison, puisque la plupart des demandes d'emploi qui m'ont été adressées proviennent de ce groupe de 3,800,000, et le gouvernement ne fait rien pour eux, car ce ne sont pas des chômeurs enregistrés aux termes de la loi.

Je ne suis pas tellement certain que le gouvernement s'occupe des 300,000 chômeurs inscrits, non plus, parce que j'ai lu dernièrement à ce sujet un article, dans lequel on semblait trouver ce nombre tout à fait normal par rapport à la population du pays.

Je crois qu'il est grand temps que le ministre agisse dans ce sens. Je serais heureux qu'il dise à la Chambre, ce soir, ce qu'il entend faire pour soulager les sans-travail qui ne reçoivent aucune subsistance, afin que cesse cette honte du chômage dans notre pays que l'on dit très riche.

La première liberté de tout citoyen, à mon point de vue, devrait être le droit au travail, et l'État devrait favoriser cette liberté de nos citoyens en leur donnant la possibilité de gagner un certain revenu.

(Traduction)

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, il est certain que le député de Québec-Ouest (M. Plourde) poursuit les objectifs les plus nobles. Je puis lui assurer que ce sont les objectifs du gouvernement qui ne cesse jamais de s'inquiéter et de se préoccuper du sort des sans-travail qui vivent dans les conditions qu'il a décrites.

L'un des meilleurs moyens d'assurer la mise en œuvre de notre programme d'aide à ces gens, serait d'instaurer une meilleure collaboration à la Chambre afin de donner suite au programme. En juin dernier, le ministre avait annoncé un programme en dix points sur l'évolution de la main-d'œuvre et le député n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral paie la moitié de l'assistance, c'est-à-dire en plus d'assurance-chômage, une fois terminées les prestations d'assurance-chômage, à un employé ou chef de famille qui a droit à l'assistance-chômage.

La question que le député a posée le 2 juin laissait entendre que cette personne avait été privée d'une certaine assistance. Il y a peut-être erreur. L'assistance sociale ne prend fin qu'au moment où un préposé au service du bien-être établit qu'une personne n'a tout simplement pas droit à l'assistance sociale, qu'elle se sert de ses prestations à d'autres fins que celles prévues. Quand une personne perd le droit à l'assistance sociale, la question relève des fonctionnaires municipaux et provinciaux préposés à la sécurité sociale.

Nous avons la loi sur l'assistance-chômage, et nous versons en plus des pensions à ceux qui, désavantagés pour une raison ou une autre, sont incapables de gagner leur vie. Il y a aussi un programme de formation et de réadaptation professionnelles. Nous avons essayé de présenter des mesures législatives prévoyant l'extension des allocations familiales aux jeunes gens qui souhaitent poursuivre leurs études. Nous permettrons aux gens de reprendre leurs études, même à ceux qui ont déjà des familles, et le député ne peut certes pas dire que le gouvernement ne fait pas tout son possible pour améliorer leurs conditions d'existence.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 26 minutes du soir.)